

**Thème : orientation****Exposé du cas**

En fin d'année, le principal du collège où vous êtes affecté fait un bilan sur l'orientation des élèves à l'issue de la classe de troisième. Il constate que, comme les années précédentes, les vœux des familles sont souvent conditionnés par leur environnement socioprofessionnel plutôt que par le potentiel ou les goûts de leur enfant. Il demande à l'équipe éducative de préparer un projet d'action afin de lutter contre les déterminismes sociaux en matière d'orientation.

**Question**

Comment pouvez-vous contribuer à ce projet ?

**Documentation fournie avec le sujet**

*Document 1 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013 (extraits)*

Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

Coopérer avec les parents d'élèves

- Oeuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

*Document 2 : Note d'information 13-24 de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, novembre 2013 (extraits)*

[...] Au cours de la dernière décennie, la part d'élèves qui bénéficient d'une décision d'orientation en seconde générale et technologique en fin de troisième a sensiblement progressé : à l'issue de cette classe, 65% des élèves obtiennent cette orientation contre seulement 59% il y a douze ans. Cette progression s'explique principalement par une plus grande acceptation par le conseil de classe des vœux d'orientation de l'élève et de sa famille. Pour autant, la manière dont les familles arbitrent entre voie générale et voie professionnelle en fin de troisième reste fortement liée au niveau scolaire et à l'origine sociale. Les élèves s'orientant vers la voie professionnelle ont très majoritairement les résultats les plus faibles. De plus, à notes comparables, les demandes d'orientation des familles varient fortement selon l'origine sociale, le niveau de ressources ou de diplômes des parents.

Ces disparités sont d'autant plus fortes que le conseil de classe n'intervient pas pour corriger à la hausse les vœux d'orientation des élèves originaires de milieux populaires dont le niveau scolaire permettrait d'accéder à un cursus scolaire plus ouvert. En effet, le conseil de classe tranche davantage sur l'adéquation entre le choix de la famille et les capacités de l'élève qu'il ne recherche l'orientation la plus adaptée aux performances scolaires du jeune. Ainsi, à résultats scolaires et autres caractéristiques sociales donnés, les enfants d'agriculteurs, d'employés et d'ouvriers choisissent moins souvent d'être orientés en seconde GT que les enfants de cadres et d'enseignants, sans que cette moindre ambition ne soit corrigée par les décisions du conseil de classe. On retrouve ce qui avait été observé dans le panel 1995 : un élève dont la famille exprimerait une orientation peu ambitieuse, qui se situe en deçà de ce que permettraient ses résultats scolaires, risque de voir cette forme d'auto-sélection entérinée par le conseil de classe.